

ABONNEMENT.

Sommaire: 30 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE 1884.

LES LOIS DE PROSCRIPTION.

A quoi servent les leçons de l'histoire? Des hommes d'esprit comme M. Ranc parlent d'effiler M. le Comte de Paris avec sa femme, ses enfants, sans doute avec son frère, le duc de Chartres, les enfants de son frère, ses oncles, le duc de Nemours, le prince de Joinville, leurs enfants, enfin, le duc d'Aumale, et de forcer le duc de Montpensier de rester en Espagne avec sa famille. Ce n'est pas discutable. C'est une fantaisie qui ne vaut pas l'honneur d'un débat. Nous nous bornerons à renvoyer M. Ranc, qui est un publiciste distingué, à l'histoire. Sylla a proscrit les partisans de Marius, comme Marius avait proscrit les partisans de Sylla. César a proscrit les partisans de Pompée, comme Pompée avait proscrit les partisans de César. Octave a proscrit les partisans d'Antoine, comme Antoine avait proscrit les partisans d'Octave. A qui ces proscriptions anciennes et successives ont-elles servi? A ceux qui les avaient faites. Qu'ont-elles empêché? Rien. La Convention a guillotiné Louis XVI, proscrit sa famille, aboli la Royauté. La Royauté a été rétablie, la famille de Louis XVI est revenue. Les Bourbons et les Bonaparte se sont réciproquement proscrits. A quoi ces proscriptions ont-elles servi? L'Empire a été restauré comme avait été restaurée la monarchie. Luites civiles, représailles individuelles, n'ont jamais servi aucune cause, n'ont jamais rien empêché. Voilà une vérité, vieille comme le monde, que M. Ranc aurait dû se rappeler. Nous admettons les controverses des opinions, la discussion des principes, et sur ce terrain tout adversaire loyal doit être respecté dans son droit et sa liberté.

Mais la guerre des personnes a quelque chose de si misérable qu'on ne la comprend pas sous la plume d'un écrivain sérieux fait aux polémiques élevées.

Il n'y a aujourd'hui qu'une vraie souveraine, l'opinion publique! Qu'on la laisse parler! Elle est la force morale. La force morale suffit à toutes les causes justes et populaires.

Recourir à des moyens violents, à des procédés tyranniques, à la force brutale et matérielle de la gendarmerie contre un parti, contre une idée, contre un homme, c'est avouer sa faiblesse, son impopularité.

Quand donc en arriverons-nous à cet état de civilisation avancée où chacun pourra dire son sentiment, exprimer sa pensée, en respectant la pensée, le sentiment d'autrui, sans invoquer autre chose qu'une contradiction pacifique, libre, loyale, sincère.

Nous n'attachons pas d'importance réelle aux menaces de proscription tombées de la plume de M. Ranc à l'adresse de M. le Comte de Paris. Mais nous aurions cru le parti républicain trop éclairé, trop libéral, pour reparler de proscription et de confiscation. Son langage nous montre que lui aussi n'a rien appris ni rien oublié.

Chronique générale.

Ainsi que nous l'avons dit, deux élections législatives ont eu lieu dimanche, la première à Nantes, la seconde à Angoulême.

Dans l'une et l'autre de ces circonscriptions, la République semble avoir perdu du terrain; c'est ainsi qu'à Nantes, les partisans du régime actuel n'ont pas même osé présenter un candidat, eux qui nous raillent si agréablement lorsque, dans certains arrondissements inféodés au radicalisme, il ne se trouve pas de conservateur pour lutter contre la candidature officielle.

A Angoulême, M. Guimberteau a renouvelé contre le fils la lutte qu'il avait soutenue en 1884 contre le père; les journaux républicains étaient pleins d'espoir, mais ils

ont subi une cruelle déception, car non-seulement M. Laroche-Joubert fils a été élu, mais encore M. Guimberteau n'a pas obtenu à beaucoup près le nombre de voix qu'il avait réunies en 1884; il est tombé de 6,443 à 4,366.

En trois ans, la République a donc perdu plus de 2,000 voix dans la circonscription d'Angoulême; le fait était bon à noter.

L'ENTREVUE DES TROIS EMPEREURS.

On n'a encore aucun détail au sujet de l'entrevue des trois empereurs et de leurs ministres, et il se passera quelques jours avant que la presse officieuse fasse connaître les matières qui auront été traitées dans cette conférence.

Il serait prématuré de se livrer, à cet égard, à des suppositions dont la suite pourrait singulièrement compromettre l'équilibre. Souhaitons seulement, — pour le cas où l'objet de l'entrevue serait la sécurité sociale de l'Europe, — que les mesures concertées entre les trois souverains soient de nature à mettre un terme aux agissements nihilistes et socialistes, dont, jusqu'à présent, les gouvernements ne se sont pas assez inquiétés.

La République française voudrait nous rassurer sur les désagréments de l'examen officiel imposé aux enfants de 8 à 13 ans par l'article 16 de la loi scolaire. Elle se félicite de constater que le programme tracé par la circulaire ministérielle et l'arrêté du 22 décembre 1882 sort « à peine, par un peu de » géographie et un peu d'histoire de France, » du programme que proposait M. Jouin: « lecture, écriture, calcul. » « A peine » n'est pas si rassurant que cela. On peut s'en fier au zèle, aux habitudes routinières ou à l'esprit tracassier des examinateurs pour que cet « à peine » devienne une surabondance sans limite. D'ailleurs, à ce sujet, la République française éprouve elle-même des appréhensions dont nous n'avons qu'à prendre acte:

« Nous savons, par expérience, que pour tous les examens d'instruction primaire sans exception, les jurys ont une tendance déplorable à exiger des candidats infiniment plus qu'il n'est nécessaire et juste. Où le programme dit « éléments » d'une science, ils entendent la science dans ce qu'elle a de plus aride et de plus stérile, c'est-à-dire son cadre, ses classifications.

« Nous aurons à revenir prochainement sur cette tendance, qui, si l'on n'y met ordre, viciera en peu d'années tout notre enseignement primaire. Ici, le mal que nous signalons serait une véritable calamité, et il constituerait en même temps une injustice flagrante...

« S'il faut tout dire, nous regrettons que l'arrêté du 22 décembre se termine par un article qui permet aux parents d'aller au-delà: « Les enfants dont les parents en feront » la demande, pourront être examinés sur » toutes les autres parties du programme » des écoles primaires. » En d'autres termes, les parents auront la faculté de transformer l'examen qui doit prouver qu'ils remplissent leur devoir, en un examen constatant la capacité de leurs enfants. Eh bien, à notre avis, c'est là une aberration.

Nous lisons dans l'Espérance, de Nantes:

Un de nos abonnés nous communique une lettre, du 10 septembre, qui donne, sur les ravages du choléra dans le Midi, des détails navrants que l'officieuse Agence Havas s'est bien gardée de publier.

«... Avant de vous répondre, j'ai voulu examiner la marche du redoutable fléau qui désole notre contrée, et pouvoir vous dire s'il n'y aurait pas témérité de votre part à voyager et à séjourner sur notre sol contaminé.

« Hélas! je suis condamné à vous donner de tristes nouvelles et à vous conseiller de ne pas venir, cet automne, dans notre Midi. Ce sera pour moi, il est vrai, bien pénible d'être privé cette fois encore de votre présence; mais je dois m'incliner devant l'in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

III

Ce n'était pas un palais, le presbytère de Longueuil. La même pièce, au rez-de-chaussée, servait de salon et de salle à manger, communiquant directement avec la cuisine par une porte toujours grande ouverte; cette pièce était garnie de mobiliers les plus sommaires: deux vieux fauteuils, six chaises de paille, un dressoir, une table ronde. Sur cette table, Pauline avait mis les deux portraits de l'abbé et de Jean. M. Scott et miss Percival allaient et venaient, causant avec une sorte de curiosité enfantine l'installation du curé. Mais le jardin, la maison, tout est charmant, dit M. Scott. Elles entrèrent toutes deux résolument dans la cuisine. L'abbé Constantin les suivait, suffoqué, effaré devant la brusquerie et la soudaineté de cette invasion américaine. La vieille Pauline, d'un air inquiet et sombre, regardait les deux étrangères.

— Les voilà donc, se disait-elle, ces hérétiques, ces damnées!

Et, de ses mains agitées, tremblantes, elle continuait machinalement à éplucher sa chicorée.

— Je vous fais tous mes compliments, mademoiselle, lui dit Bettina, votre petite cuisine est si bien tenue! — Regardez, Suzie, n'est-ce pas tout à fait le presbytère que vous désiriez?

— Et aussi le curé, continua M. Scott. Ah! oui, monsieur le curé, voulez-vous me laisser vous dire cela? Si vous saviez comme je suis heureuse que vous soyez tel que vous êtes! — En chemin de fer, ce matin, Bettina, qu'est-ce que je vous disais? et encore tout à l'heure, en voiture?

— Ma sœur me disait, monsieur le curé, que ce qu'elle désirait par-dessus tout, c'était un curé pas jeune, pas triste, pas sévère, un curé à cheveux blancs, avec l'air bon et doux.

— Et vous êtes absolument ainsi, monsieur le curé, absolument. Non, nous ne pouvions pas trouver mieux. Excusez-moi, je vous en prie, de vous parler de la sorte. Les Parisiennes savent très-bien tourner leurs phrases, d'une manière droite et compliquée. Moi, je ne sais pas... et j'aurais, en parlant français, beaucoup de peine à me tirer d'affaire, si je ne disais pas les choses tout simplement, tout bêtement, comme elles me viennent. Enfin, je suis contente, très-contente, et j'espère que vous aussi, monsieur le curé, vous

serez content, très-content de vos nouvelles paroissiennes.

— Mes paroissiennes! dit le curé, retrouvant la parole, le mouvement, la vie, toutes choses qui, depuis quelques minutes, l'avaient complètement abandonné. Mes paroissiennes! Pardonnez-moi, madame, mademoiselle... j'ai une telle émotion! Vous seriez... vous êtes catholiques?

— Mais oui, nous sommes catholiques.

— Catholiques! catholiques! répéta le curé.

— Catholiques! catholiques! s'écria la vieille Pauline, qui apparut épanouie, radieuse, les bras au ciel, sur le seuil de sa cuisine.

M. Scott regardait le curé, regardait Pauline, fort étonnée d'avoir avec un seul mot produit un tel effet. Et, pour compléter le tableau, Jean se montra, apportant les deux petits sacs de voyage. Le curé et Pauline le saluèrent de la même phrase:

— Catholiques! catholiques!

— Ah! je comprends, dit M. Scott en riant, c'est notre nom, notre pays! Vous avez cru que nous étions protestantes. Pas du tout; notre mère était une Canadienne d'origine française et catholique; voilà pourquoi, ma sœur et moi, nous parlons français, avec un peu d'accent, sans doute, et avec certaines formules américaines, mais enfin de manière à dire. Mon mari est protestant, mais il me laisse une entière liberté, et mes deux enfants sont catholiques. C'est pour cela, monsieur l'abbé,

que nous avons voulu, dès le premier jour, venir vous voir.

— Pour cela, continua Bettina... et pour autre chose... mais pour cette autre chose, nos petits sacs sont tout à fait nécessaires.

— Les voici, mademoiselle, répondit Jean.

— Celui-ci est le mien.

— Et voici le mien.

Pendant que les petits sacs passaient des mains de l'officier aux mains de M. Scott et de Bettina, le curé présentait Jean aux deux Américaines, mais il était encore dans un tel émoi que la présentation ne fut pas tout à fait dans les règles. Le curé n'oublia guère qu'une chose, et une chose fort essentielle dans une présentation: le nom de famille de Jean.

— C'est Jean, dit-il, mon filleul, lieutenant au régiment d'artillerie en garnison à Souvigny. Il est de la maison.

Jean fit deux grands saluts; les Américaines, deux petits; après quoi elles se mirent à fouiller dans leurs sacs et en retirèrent chacune un rouleau de mille francs, gentiment enroulé dans des étuis verts en peau de serpent cerclés d'or.

— Je vous apprends ceci pour vos pauvres, monsieur le curé, dit M. Scott.

— Et moi ceci, dit Bettina.

Délicatement elles glissèrent leur offrande dans la main droite et dans la main gauche du vieux

térêt de votre santé et surtout de votre vie.

» Carcassonne est encore désolée par le fléau. La première semaine de septembre a été de toutes la plus meurtrière; les victimes y ont été nombreuses chaque jour; à peine si l'on constate, depuis dimanche, une légère amélioration. On peut appliquer à cette ville les lugubres paroles de l'Évangile: « *Ploratus et ululatus multus!* »

» Les villages, tout autour de Carcassonne, ont payé et paient encore un large tribut à la terrible maladie.

» Narbonne compte aussi de nombreuses victimes.

» Les dépêches de Paris n'accusent que très-peu de cas pour l'Hérault et pour l'Aude, mais ces dépêches mentent impudemment; elles trompent la France. Ces dépêches accusent trois, quatre, cinq décès par jour pour l'Aude, lorsqu'à Carcassonne seulement on enterrait trente, quarante victimes par jour.

» Qui pourrait comprendre les angoisses cruelles au milieu desquelles nous vivons depuis deux mois; l'image de la mort, et de quelle mort, grand Dieu! est là sans cesse sous nos yeux. Nous nous levons le matin, ignorant si le soir le tombeau ne sera point devenu notre couche funèbre! Aussi, que les jours nous paraissent longs! Que les nuits sont pleines d'angoisses! La stupeur est partout; vous ne voyez que des figures mornes, portant le cachet de la plus amère tristesse.... »

LE CHOLÉRA. — On comptait encore hier à Naples 374 décès cholériques. En France, une certaine inquiétude se manifeste dans le Gard, où plusieurs cas foudroyants viennent de faire de nouvelles victimes. En Espagne, l'épidémie ne semble pas se propager; dans les villes où elle est localisée, le nombre des décès n'augmente pas.

LES AFFAIRES DE CHINE.

Les journaux républicains sont inquiets de la tournure que prennent les affaires de Chine.

Le *National*, dont on connaît les attaches gouvernementales, commence à trouver que la politique de M. Jules Ferry pourrait bien nuire au gouvernement et à la République et il demande qu'on change de manière d'agir:

« Le président du conseil persiste à poursuivre l'exécution de son plan en Chine et à distribuer, à dose homéopatique, des horions aux fils du Ciel. Nous souhaitons de toutes nos forces que cette méthode donne les résultats espérés par M. Jules Ferry.

» En s'obstinant à ne pas appeler les choses par leur nom et à ne point confesser que le fait de brûler des arsenaux, de faire sauter des navires et de détruire leurs équipages, constitue l'état de guerre déclarée, M. Jules Ferry a pu donner satisfaction aux politiciens qui ne veulent point que la question de paix ou de guerre soit agitée à propos des élections sénatoriales ou législatives.

curé, et celui-ci, regardant alternativement sa main droite et sa main gauche, se disait:

— Qu'est-ce que c'est que ces deux petites choses-là? C'est bien lourd. Il doit y avoir de l'or là-dedans... Oui, mais combien? combien?

Il avait soixante-douze ans, l'abbé Constantin, et beaucoup d'argent lui avait passé par les mains, pour n'y pas rester longtemps, il est vrai; mais cet argent lui était venu par petites sommes, et le soupçon d'une telle offrande ne pouvait lui entrer dans la tête. Deux mille francs! Jamais il n'avait eu deux mille francs en sa possession, ni même jamais mille.

Donc, ne sachant pas ce qu'on lui donnait, le curé ne savait comment remercier. Il balbutiait:

— Je vous suis bien reconnaissant, madame; vous êtes bien bonne, mademoiselle.

Enfin il ne remerciait pas assez. Jean crut devoir intervenir.

— Mon parrain, ces dames viennent de vous donner deux mille francs.

Alors, saisi d'émotion et de reconnaissance, le curé s'écria:

— Deux mille francs! deux mille francs pour mes pauvres!

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

ves; mais il s'est privé du même coup de l'autorité nécessaire pour réclamer et obtenir, sans coup férir, du Parlement et de l'opinion publique, les sacrifices nécessaires en hommes et en argent.

» En effet, le jour où les électeurs seront pénétrés de cette idée que nous ne faisons pas la guerre en Chine et que nous nous bornons à pratiquer « la rétorsion », ils jugeront sans doute que « la rétorsion » est un avertissement trop coûteux et dont l'enjeu n'est pas en rapport avec la mise de fonds qu'il exige.

Le journal conclut qu'il n'y a pas possibilité pour le gouvernement de sortir de ce dilemme:

« Ou bien, aux élections générales, on continuera péniblement à pratiquer la politique de rétorsion, et dans ce cas, on fournira une arme redoutable aux adversaires de la République qui n'auront pas à démontrer que cette guerre est la pire des guerres;

» Ou bien, on voudra, pour retenir les électeurs, mettre à tout prix fin à la lutte engagée avec la Chine, et on en finira en payant ce dénouement d'énormes concessions qui rendront nuls les résultats si péniblement acquis par l'héroïsme de nos soldats et le patriotisme du pays. »

Il faut pour quelques jours nous armer de patience, relativement aux affaires de Chine, car pour le moment il n'y a guère à compter sur des dépêches officielles.

La presse anglaise, à leur défaut, nous sert les télégrammes de ses correspondants, qui lui apprennent que, dans la passe de Woosung, des bateaux chargés de pierres sont prêts à être immergés pour le cas où l'escadre française manifesterait des intentions contre Shanghai.

A en croire la *Pall Mall Gazette*, il n'y a pas là un danger réel, par la raison que les puissances protesteraient infailliblement contre un acte de cette nature, qui serait le blocus du port de Shanghai, le plus important de ceux que les traités ont ouverts aux Européens.

Elle considère, du reste, que c'est plutôt sur Nankin que se porteront les efforts de l'amiral Courbet, et que l'effet produit sur le gouvernement de Pékin par l'attaque d'un centre aussi important, calmera les imaginations chinoises au point d'y faire germer des idées de conciliation.

Cette solution est trop problématique pour que nous puissions en concevoir sérieusement l'espérance.

Le vent est à la médiation. La seconde édition du *Times* d'hier contient un télégramme de Shanghai annonçant qu'un meeting des résidents européens a eu lieu hier.

L'assistance a exprimé sa désapprobation de la poursuite des hostilités et a décidé de demander aux puissances de s'interposer en faveur d'une médiation.

Une dépêche de Saint-Petersbourg aux journaux anglais dit:

« Un représentant de la Chine en Russie a dit à un diplomate que le gouvernement de Pékin attendait une déclaration de guerre de la France, mais qu'il n'avait aucune intention de faire lui-même cette déclaration. »

On dit que la Chine a adressé une circulaire à ses ambassadeurs; d'après les journaux du soir il est dit qu'elle regrette que la France ait repoussé la médiation des États-Unis.

Cette circulaire ajoute que la Chine est prête à accepter la médiation de toute puissance amie.

On télégraphie de Berlin, 16 septembre:

« A l'ambassade chinoise, on s'agite beaucoup et l'on ne fonde d'espoir que sur la médiation d'une puissance européenne entre la France et la Chine.

» Je crois même pouvoir vous assurer que Li-Fong-Pao se prépare pour un prochain voyage à Paris. »

La *République radicale* annonce qu'une division dont les éléments ont été recrutés un peu dans tous les corps d'armée est prête à partir pour les mers de Chine. L'effectif des bataillons est d'environ 500 hommes; soit un total d'à peu près 6,000 hommes.

KILLI OU TEGRIA

Guerre déclarée ou représailles

Quelques journaux se persuadent que c'est à M. Ferry que revient l'honneur d'avoir inauguré le nouveau système qui consiste à prétendre qu'une guerre non déclarée n'est pas une guerre mais un état de représailles.

Cette explication a paru bizarre même à ceux qui par intérêt ministériel et électoral la défendaient. On assure que nous allons sortir de cette situation et qu'on va reconnaître enfin avec le bon sens et l'Académie que bombarder des ports, couler des flottes, brûler des villes et tuer des hommes, c'est la guerre.

On aurait tort cependant de croire que M. Ferry n'aurait pu invoquer en faveur de sa thèse des précédents et des exemples.

Son système a déjà été pratiqué et jusqu'à ses mots eux-mêmes ont été employés.

On n'a qu'à ouvrir l'ouvrage du célèbre Mungo-Park, publié il y a près de cent ans, *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique*, et l'on y lira que les sauvages nègres de la Gambie, comme les ministres de la République, connaissent la distinction entre la guerre déclarée et l'état de représailles.

Voici ce que raconte Mungo-Park:

« Il y a en Afrique, chez les sauvages nègres, deux sortes de guerres. L'une, appelée KILLI, qui est une GUERRE OUVERTE ET DÉCLARÉE. L'autre s'appelle TEGRIA et consiste en des attaques ayant pour but le pillage. Cette espèce de guerre est fort commune, au commencement de la saison sèche, quand les moissons sont achevées et les provisions abondantes. Ces expéditions maintiennent toujours ces pays dans un état de perpétuelles REPRÉSAILLES. »

Voilà bien exactement notre situation vis-à-vis des Chinois et des Tonkinois. Depuis deux ans, sans déclaration de guerre, les Chinois et les Français envahissent, à l'époque de la saison sèche, le territoire ennemi où la moisson est achevée et où l'on espère trouver une abondante provision de riz ou de pépites.

Ce n'est pas la guerre déclarée, les sauvages nègres prononcent KILLI, c'est la TEGRIA, les ministres opportunistes prononcent: état de représailles.

Malthus, dans son *Essai sur le principe de la population*, donne ces deux espèces de guerre comme une des causes principales de l'infériorité sociale et de la dépopulation des peuples sauvages de l'Afrique.

Il appartenait à M. Ferry d'importer chez nous ces procédés et d'inaugurer le système nègre de l'état de représailles, Tégria. Il travaille en France dans la contrefaçon des produits sénégalais et prend évidemment le Parlement des députés français pour un Palabre de sauvages nègres. Ce chef de cabinet n'est qu'un chef de tribu. C'est le Makoko des bords de la Seine!

Et voilà le progrès! CHARLES DUPUY.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 septembre.

Le mouvement de hausse s'accroît encore. Le 3 0/0 détache son coupon et se traite à 78.40, ce qui le fait ressortir à 79.15, gagnant 15 centimes sur le cours de clôture d'hier; l'amortissable s'échange à 80.30 et le 4 1/2 à 108.75. Il est aisé de remarquer que le cours de 109 fr. sera acquis bien avant la liquidation.

L'Italien est en avance de 25 centimes à 96.45.

La Banque de France ne varie pas à 5,080.

Le Crédit Foncier est la valeur la plus recherchée du marché à 1,315 fr.

Les obligations Foncières 1883 se négocient à 355 fr. Elles arrivent à niveler leurs prix avec ceux des obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer qui se traitent à 370 fr. environ. Comme ces dernières, elles produisent 15 fr. d'intérêt et sont remboursables à 500 fr.

Les Communales 1880 viennent de détacher un coupon de 7.50; elles restent demandées à 450. Elles sont remboursables également à 500 fr. Les capitaux qui se destinent aux obligations à lots viennent tous, maintenant, aux obligations 1879 et 1880 du Crédit Foncier. Ces valeurs ont des avantages que l'on ne rencontre pas ailleurs et il est rare de voir maintenant les capitalistes se porter sur les obligations à lots étrangères. Les autres valeurs de crédit sont également en avance.

La Banque de Paris à 772.50.

La Banque d'Escompte à 520.

Le Crédit Industriel et Commercial à 685.

Les demandes continuent à se porter sur les obligations Ouest-Algérien à 0/0.

Ce titre de premier ordre, puisqu'il jouit de la garantie de l'État, se négocie aujourd'hui à 425 fr.

Le moment est favorable pour entrer dans cette valeur qui a encore 75 fr. à gagner pour arriver au taux de remboursement.

Londres est venu en baisse de 1/16 en première

colle à 101 11/16 et de 1/8 en seconde à 101 9/16.

Le Suez avec 150,000 fr. de recettes pour la journée d'hier est demandé à 1,945 fr. gagnant ainsi 10 fr.

On cote 587.50 la Banque ottomane; le Turc à 8.02; l'Égypte à 307.50.

De bons achats sur le Rio-Tinto qui monte à 411.25.

Les Chemins français sont bien tenus: le Nord à 1,670, le Lyon à 1,240, l'Orléans à 1,335, le Midi à 1,165, l'Est à 785, l'Ouest à 842.50.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE CRIME DE VIVY.

Hier matin, un crime horrible a été commis au village de Corbinaie, commune de Vivy, à huit kilomètres de Saumur.

Le nommé Louis Joussetin, cultivateur, âgé de 39 ans, avait conçu une haine violente contre sa sœur, Louise Joussetin, femme Besnard, pour des questions d'intérêt de peu d'importance; il l'insultait grossièrement et la menaçait souvent.

Celle-ci, lasse de s'entendre insulter sans cesse, fit dernièrement comparaître son frère devant le juge de paix qui le condamna à payer 20 fr. de dommages-intérêts.

A partir de ce moment, la malheureuse femme était condamnée à mort; et, hier matin, Joussetin mettait sa vengeance à exécution.

Dès six heures, il alla trouver sa sœur qui trayait ses vaches. D'après lui, une discussion s'engagea au cours de laquelle il la frappa d'un premier coup de pelle, en présence de son enfant âgé de 11 ans.

La femme Besnard s'enfuit dans un champ; Joussetin la suivit, l'atteignit et la renversa à terre d'un autre coup de pelle.

Alors le misérable lui asséna sur la tête et sur le dos une telle quantité de coups et avec une telle violence que la tête était enfoncée de vingt centimètres dans la terre humide, et sa figure s'y trouva parfaitement moulée.

Des cultivateurs éloignés dans les champs ont entendu les coups. Ils ne se doutaient pas de ce qui se passait.

Aux cris de l'enfant, plusieurs personnes accoururent, et parmi elles le beau-frère de l'assassin.

L'indignation était à son comble.

M. Trouillard, maire de Vivy, prévenu, se présenta aussitôt chez Joussetin qu'il trouva armé d'un fusil chargé de deux coups et avec les poches pleines de cartouches.

M. Trouillard et le maréchal-des-logis de gendarmerie de Vivy, avec une sage prudence, parlementèrent avec l'assassin, et finirent par le persuader qu'il ferait mieux de se constituer prisonnier que de se livrer à des actes de violence.

Il se rendit à leur avis.

Le parquet de Saumur, le capitaine de gendarmerie, prévenus aussitôt, se sont rendus sur les lieux du crime.

M. le juge d'instruction procéda à un premier interrogatoire qui laissa ce sauvage impassible.

M. le docteur Bontemps, mandé, a constaté que la mort avait été déterminée par asphyxie, que le misérable avait dû s'acharner sur le corps de sa victime qui avait la bouche obstruée par la terre.

Durant la confrontation, Joussetin n'a montré aucune émotion; son cynisme était révoltant.

Les blessures de sa sœur sont nombreuses et horribles, le cuir chevelu est tout enlevé. Le dos était sillonné de nombreuses ecchymoses produites par la pelle.

Lorsque le misérable a vu sa vengeance assouvie, il s'est écrié: « Enfin, as-tu ton affaire! »

La victime laisse son mari justement... et un petit garçon qui a été témoin... Cette famille jouissait de la considération... Le fratricide a été écroué hier soir à la prison de Saumur.

ALLONNES. — Dimanche dernier, la gendarmerie a arrêté à Allonnes un individu en état d'ivresse, a tiré un coup de fusil sur un garde particulier, contre lequel il prétendait avoir des griefs. Fort heureusement, le coup n'a atteint personne.

AVIS. — La visite des étalons approuvés et autorisés et de ceux qui pourraient être proposés à l'approbation, sera passée : à Doué-la-Fontaine, le 10 octobre, à 11 heures et demie du matin, sur le champ de foire ; à Longué, le 11 octobre, à 11 heures et demie du matin, sur le champ de foire.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS

Le Comité du Dépôt de Remonte d'Angers procédera aux achats de chevaux de selle, de 3 ans 1/2 à 8 ans, de la taille de 1 m. 48 à 1 m. 60, dans les localités ci-après, savoir : Saint-Clément-des-Lévées. — Le lundi 20 octobre, à midi. Doué-la-Fontaine. — Le jeudi 23 octobre, à 8 heures du matin. Il sera également acheté des chevaux hongres de 5 ans faits, de cavalerie légère, avec un minimum de 1 m. 46, mais ayant la vigueur et toute l'ampleur que peut comporter cette taille.

La loi tyrannique.

On sait que les enfants dont l'éducation se fait au sein de la famille, seront soumis pour la première fois cette année, d'après l'art. 16 de la loi du 28 mars 1882, à un examen portant « sur les matières de l'enseignement correspondant à leur âge dans les formes et suivant des programmes qui seront déterminés par arrêtés ministériels rendus en conseil supérieur ».

Cette loi qui n'avait pas été appliquée jusqu'ici doit être pour la première fois cette année.

Jusqu'ici tout est bien. Mais c'est la finale qui nous semble assez bizarre. Si l'examen de l'enfant est jugé insuffisant et qu'aucune excuse ne soit admise par le jury, les parents seront mis en demeure d'envoyer leur enfant dans une école publique ou privée.

Or, il est bon de savoir que, d'après le texte de la loi : le jury d'examen sera composé de l'inspecteur primaire ou de son délégué, président, d'un délégué cantonal, d'une personne munie d'un diplôme universitaire ou d'un brevet de capacité et que les juges seront choisis par l'inspecteur d'académie ».

Certains journaux de Paris ont signalé au public tout la liberté qu'une telle loi accordait aux membres de ce jury. Il sera facile à MM. les examinateurs de ne pas admettre d'excuse ».

On comprend que le délégué cantonal, que l'inspecteur primaire, flanqués de la personne munie d'un diplôme et choisie par l'inspecteur d'académie, auront beaucoup à gagner en déclarant inexcusables les candidats présentés.

Oh ! la loi pouvait être juste en elle-même lorsque des juges autorisés peuvent constater de temps à autre le niveau des études données au sein de la famille. Mais ce qui est tyrannique, c'est cet article de la loi, par lequel le jury, composé comme on le comprendra, peut, sans aucun appel, envoyer ceux que bon lui semble à l'école publique... ou privée.

On se souvient du reste que M. Jouin, à la Chambre des députés, dans sa longue lutte contre l'instruction obligatoire et laïque, « brûla sa dernière cartouche au sujet de l'article 16 » (1).

L'orateur s'en prenait à ce jury composé d'hommes officieux, qui ne manqueraient point d'envoyer à l'école publique... (ou privée ?) la plus grande partie de leurs examinateurs.

Il va sans dire que l'amendement Jouin

fut repoussé et que la victoire resta comme d'ordinaire aux auteurs du projet.

Si le législateur n'avait pas été guidé par l'esprit de parti, pourquoi eût-il ajouté à son projet l'article que nous signalions :

« Les parents seront mis en demeure d'envoyer l'enfant dans l'école publique... (ou privée ?) »

Sans doute, des journaux, tels que la République française, ne trouveront « rien de plus simple que cet examen. »

Nous ne sommes pas de cet avis. Rien de plus savant, rien de plus habile ne fut jamais inventé.

Sous une apparence légale, c'est la tyrannie érigée en système, c'est une ruse de guerre que les bonasses ne flaireront point, mais dont les malheureux effets, nous en sommes convaincus, ne tarderont pas à se faire sentir. — L. F.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

L'ANNÉE THÉÂTRALE 1884-85.

Nous avons reçu le Prospectus contenant le Tableau du personnel appelé à desservir les théâtres d'Angers, pendant la campagne 1884-85. Nous publierons la liste complète des artistes dont l'Echo Saumurois a déjà fait connaître les noms principaux. Un grand nombre, déjà connus, seront leur rentrée, notamment MM. Grandville, premier ténor, Lamy, Labranche, Allain, Leprin, M^{me} Berthe Dalbret, Cantrelle et Marie Soll.

Les nouveaux artistes de l'opéra sont : MM. Noël Cadeau, 2^e ténor léger, 4^e au besoin ; Dechesne, baryton ; Neveu (de l'Opéra et de l'Opéra-Comique), 1^{er} basse ; Bastin, 2^e basse ; M^{me} Dorian, 4^e chanteuse légère en tous genres ; Dupouy, 4^e dugazon (les Galli-Marié).

Pour le drame et la comédie, les noms nouveaux sont ceux de MM. Le Jazon, grand 4^e rôle en tous genres ; Descosses, fort jeune 4^e rôle ; Recurt, jeune premier ; Mouillon, grand 3^e rôle ; M^{me} Mouillon, grand 4^e rôle en tous genres ; Robin-Genin, fort jeune 4^e rôle ; Léontine Rezeau, 4^e ingénuité, jeune première.

Le nouveau régisseur général, metteur en scène de l'opéra, est M. Streliski.

L'orchestre est toujours sous la direction de M. Gustave Lelong. Le 2^e chef d'orchestre est M. Laffage.

A Angers, l'année théâtrale se compose de 100 représentations, qui commenceront le samedi 27 septembre courant, pour finir fin mars 1885.

Les représentations ont au nombre de quatre par semaine : le dimanche, mardi, jeudi et samedi, l'Administration se réservant le droit de donner des représentations supplémentaires avec abonnements suspendus.

On sait que certaines industries exploitent des enfants et des filles mineures qui sont soumis annuellement à la visite d'inspecteurs divisionnaires. Voici le nombre des accidents survenus dans ces établissements aux enfants au-dessous de seize ans et signalés par les inspecteurs en 1883 :

Paris, 42 accidents. — Orléans, 4. — Nivers, 5. — Nancy, 27. — Reims, 20. — Lille, 10. — Rouen, 4. — Lisieux, 39. — Nantes, 9. — Limoges, 3. — Bordeaux, 2. — Toulouse, 5. — Nîmes, 4. — Marseille, 3. — Lyon, 43. — Soit, au total : 475 accidents.

Le congrès des officiers de sapeurs-pompiers, ouvert à Tours dimanche, a réuni 700 officiers.

M^{sr} d'Outremont, l'évêque du Mans qui vient de mourir, était « homme du monde », dans la noble et haute acception du mot, d'une politesse gracieuse et très-accueillante pour les plus humbles ; aussi ses visiteurs étaient-ils souvent nombreux ; mais les importunités ne rebutaient jamais son zèle ; cette activité laborieuse ne ménageait pas assez la fatigue, et l'on peut dire de lui, comme d'un soldat vaillant, qu'il est mort au travail, mort au champ d'honneur ; la douceur de sa piété causait une édification profonde et attirait les cœurs ; le sien trouvait dans les finesses et les vivacités de son esprit des délicatesses exquises ; ses allocutions familières apportaient souvent à son auditoire des surprises ingénieuses ou touchantes, qui soulevaient de vifs applaudissements ; sa parole laissait les plus agréables impressions.

M^{sr} d'Outremont joignait une aménité séduisante à une grande générosité pour les pauvres. On raconte le trait suivant :

« Un jour, sur la place de l'Eperon, au Mans, qu'il traversait en voiture, il aperçoit un garçon boucher, jeune encore, qui donne un sou à un pauvre. Immédiatement, Monseigneur fait arrêter ses chevaux, s'approche du jeune homme, et, lui donnant, dans une poignée de main, un papier qui contient 20 fr., il lui dit : « L'action que vous venez d'accomplir est belle, mon enfant, et » comme le bon Dieu a promis de récompenser au centuple l'aumône faite en son nom, je veux être aujourd'hui son intention. Et je vous remercie ainsi faiblement, » au nom du bon Dieu, le père des pauvres. »

SINGULIERS EFFETS DE LA Foudre.

On écrit de Pouillé, arrondissement d'Angers :

« Samedi, vers une heure de l'après-midi, un violent orage éclatait aux environs de la Régésie, entre les communes de Pannecé et de Maumusson. Il plut abondamment en cette dernière localité.

« Remontant le Nord, l'orage s'étendit vers le village de la Meslière, en Pannecé. De nombreux éclairs sillonnaient la nue, de sourds et lointains roulements de tonnerre se faisaient entendre, et quelques gouttes d'eau tombaient çà et là. Bientôt éclate un violent coup de tonnerre et la foudre tombe dans un champ voisin du village de la Meslière.

« Dans ce champ, était à labourer le fermier Clémenceau avec un jeune valet et son domestique. Le maître tenait la charrue, le petit garçon touchait l'attelage, formé de quatre bœufs et d'un cheval, le domestique dégorgeait le soc.

« Au moment où l'électricité atteignit ce groupe, les trois hommes sentirent une vive commotion et se trouvèrent enveloppés d'une fumée noire, intense, succédant à une vive lumière. Tous les trois furent terrassés ainsi que l'attelage.

« Clémenceau tomba auprès de la charrue, son domestique fut jeté en arrière, et le petit garçon à côté du cheval qui faillit tomber sur lui. Le fermier, revenu de son évanouissement, vit son domestique étendu sans mouvement. Il appela au secours, et comme il remuait encore, il essaya de le relever. Les voisins étaient accourus et, l'entendant articuler quelques paroles, ils le transportèrent à la maison, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Ses vêtements étaient intacts, on les lui retira pour le coucher. On remarqua alors une sorte de sillon noirâtre et comme l'effet d'une brûlure, partant de l'un des pieds, remontant le long de la jambe et s'arrêtant à la poitrine où le feu semblait avoir passé.

« L'un des bœufs avait aussi à l'épaule deux barres où le poil semblait avoir reçu l'empreinte d'un fer chaud. C'était peu important.

« De ce groupe atteint par la foudre, une seule personne a été frappée par l'électricité, le pauvre domestique. Sur le lieu, quelques heures après l'événement, on sentait encore une odeur sulfureuse fortement nauséabonde. »

M^{lle} AUGUSTA COUPEY, la gracieuse auteur de : *Enfant, c'est toi ! — Parvenez à le lire ! — Le chant qui passe, — Mon Trésor*, — vient de publier une nouvelle et charmante révérie de sa composition intitulée : *Il était là*, dont les paroles sont de M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française.

BONNEL, éditeur à Rennes. — MM. DURAND et SCHOENEWERKE, place de la Madeleine, 4, à Paris. — Prix : 3 fr.

Faits divers.

L'aérostat dirigeable électrique de Chalais-Meudon s'est élevé pour la seconde fois dans les airs, vendredi, en présence de M. le ministre de la guerre. L'ascension a eu lieu à 4 heures 45. Le ballon était monté par MM. les capitaines Renard et Krebs. Arrivé à une faible hauteur, l'aérostat, sous l'action de l'hélice mise en mouvement, a pu tenir tête au vent pendant quelques secondes, mais il lui a été impossible de remonter le courant aérien et de revenir au point de départ, comme cela avait eu lieu lors de la première ascension par un vent absolument nul.

Après dix minutes d'efforts infructueux,

l'hélice a cessé de tourner, et le ballon a touché terre à quelques kilomètres du point de départ à Velizy, entre Villacoublay et Versailles. Le ballon allongé de MM. Renard et Krebs est bien revenu à Meudon, mais à l'état captif, remorqué par une cinquantaine d'hommes.

LE RÉVEIL DES OISEAUX

Un observateur matinal a établi comme suit l'heure du réveil des oiseaux, depuis le 1^{er} mai jusqu'au mois d'août :

Le pinson s'éveille et chante à une heure ou une heure et demie du matin ;

La fauvette à tête noire, vers deux à trois heures ;

La caille, de deux heures et demie à trois heures ;

Le merle noir, de trois heures et demie à quatre heures ;

La rousserole, trois ou trois heures et demie ;

Le pouillot, à quatre heures ;

Le moineau-franc, de cinq à cinq heures et demie ;

La mésange-charbonnière, de cinq à cinq heures et demie.

On voit par ces chiffres que le pinson est le plus matinal, et le moineau-franc le plus paresseux des oiseaux observés.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'AZOTE DES FUMIERS.

A la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Bouley a présenté de la part de M. le docteur Brame, de Tours, une note sur les moyens d'empêcher la perte de l'azote dans les fumiers de ferme, ce que M. Soulié, dans une séance précédente, avait déclaré impossible.

Depuis plus de 25 ans, M. Brame a, dit-il, établi à la colonie de Mettray (près de Tours) des étables où l'on fabrique du fumier qui ne perd pas sensiblement de sels ammoniacaux, comme le prouve le flacon contenant de l'amiante imbibé d'acide acétique cristallisable qu'a imaginé M. Brame et qui est connu sous le nom d'ammoniaque.

Pour arriver à ce résultat, M. Brame creuse le sol de l'étable à 60 c., 1 mètre et demi, suivant la quantité de fumier qu'on veut accumuler ; puis on y dépose 30 à 40 c. de terre légère ; on établit sur la terre une couche de 5 à 10 c. de paille et l'on y amène ensuite le bétail ; les crèches sont mobiles.

Avec le temps, 30 à 40 c. de la lièvre-fumier restent secs, la terre devient noire par la fermentation de l'acide fumique de Paul Thénard et d'autres combinaisons chimiques.

Il serait à désirer que le gouvernement adoptât cette méthode pour la fabrication du fumier dans les casernes de cavalerie ; il y aurait une plus value considérable de fumier et meilleure santé des chevaux.

(Journal des Campagnes.)

PROCÉDÉ POUR OBTENIR DES PRIMEURS DE POMMES DE TERRE.

Lorsqu'on veut obtenir des pommes de terre en primeurs, vers le mois d'octobre, on choisit un terrain exposé au midi et abrité par un mur ; on y creuse un fossé de deux pieds de profondeur, plus ou moins long, suivant la quantité de pommes de terre que l'on veut ensemençer. Cette fosse doit être ouverte pendant quinze jours. On la remplit alors de feuilles bien foulées ; dans les premiers jours de novembre, on recouvre ces feuilles d'une couche de sable d'épaisseur égale à celle des feuilles ; puis on place un troisième lit de terre végétale sur lequel les pommes de terre sont déposées. On les recouvre d'une quatrième couche de terre sur laquelle il faut étendre, à l'époque des gelées, un pied de paille hachée qu'on enlève ensuite dans les premiers jours de mars. On aura ainsi des pommes de terre quinze jours avant celles obtenues par les procédés les plus expéditifs.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY. Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Compagnie universelle
DU
CANAL INTEROCÉANIQUE
DE
PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A
387,387 Obligations
DE 500 FRANCS CHACUNE
RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-
QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale
des Actionnaires qui a eu lieu le 29 Juin 1882
Prix d'émission : 333 Fr.
JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1884
PAYABLES COMME SUIT :

20 fr. en souscrivant.....	20 fr.
30 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire).....	30 »
50 » du 15 au 20 novembre 1884.....	50 »
50 » du 1 ^{er} au 5 janvier 1885.....	50 »
100 » du 1 ^{er} au 5 avril 1885, sous dé- duction du coupon de 10 fr. échéant à cette date, soit.....	90 »
83 » du 1 ^{er} au 5 juillet 1885.....	83 »
333 fr.	323 fr.

Net à payer.

Les souscripteurs auront à toute époque, à
partir de la répartition, la faculté d'anticiper la
totalité des versements, sous bonification d'in-
térêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de
cette faculté au moment de la répartition, béné-
ficieront d'un escompte de 6 fr. 35 par titre.
En tenant compte de cette bonification, l'obli-
gation entièrement libérée, jouissance du 1^{er} oc-
tobre 1884, ressortira à 326 fr. 65, ce qui repré-
sente un revenu de 6 fr. 12 0/0, sans compter la
prime de remboursement.
Les titres définitifs seront délivrés au moment
même de la libération.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 25 Septembre 1884
ET CLOSE LE MÊME JOUR
A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal
Interocéanique, 46, rue Caumartin.
A la Compagnie Universelle du Canal de
Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue
Bergère.
A la Société Générale de Crédit Indus-
triel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes
courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale pour favoriser le déve-
loppement du Commerce et de l'Industrie en
France, 54, rue de Provence.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas,
3, rue d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
A la Banque d'Escompte de Paris, place
Ventadour.
A la Banque Franco-Égyptienne, 32, bou-
levard Haussmann.
Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences
en province et à l'Étranger, et chez leurs corres-
pondants en France et à l'Étranger.

A NEW-YORK :
Au Siège du Comité Américain de la Com-
pagnie du Canal Interocéanique de Panama.
On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur
la production de leurs titres, aux titulaires des
600,000 actions de la Compagnie du Canal
Interocéanique, à raison de une Obligation
pour deux Actions.
Les Actions devront être présentées à l'un des
guichets désignés ci-dessus, où elles seront frappées
d'une estampille constatant qu'elles ont été
de leur droit de souscription.
Les titres qui ne sont pas réservés par préférence
aux Actionnaires de la Compagnie et le solde des
Obligations sur lesquelles ce droit de préférence
n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous
les souscripteurs indistinctement, au prorata du
nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois
que la Compagnie soit tenue d'attribuer des frac-
tions d'Obligation.
Les demandes d'obligations sont reçues, dès à
présent et sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

LA MUSIQUE POPULAIRE
JOURNAL HEBDOMADAIRE.
Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.
Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départe-
ments, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.
Sommaire du n° 152.
TEXTE. — Henri Kowalski, par Georges Ludger.
— La musique et les théâtres à Paris en 1790,
par Édouard Grégoir. — La Saison 1884-85,
par Alphonse Baralle. — Adolphe Adam (suite),
par Alphonse Bardille. — Quelques enciers célè-

bres. — Les Deux Roses, par Frédéric Soulié.
— Revue des Concerts, par Maxence Nodol. —
diverses.
MUSIQUE. — Notturmo, mélodie de M. Cologni
(de Rome), 1^{er} prix des Concours de la Musi-
que populaire. — Rosalinda, de M. Lefebvre.
ILLUSTRATION. — Portrait de M. Henri Kowalski.
Tout abonné recevra gratis en prime :
Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir
dans les catalogues qui seront envoyés franco et
gratuitement, avec un numéro spécimen du jour-
nal, à toute personne qui en fera la demande à
l'administration, 78, boulevard Saint-Michel,
Paris.

LE JOURNAL
LE MATIN FRANÇAIS
Le plus grand succès de presse de l'année
PUBLIÉ EN FEUILLETON
LA BELLE GEOLIERE
PAR
FORTUNE DU BOISGOBEY
A partir
de son numéro portant la date du
Mardi 19 Août
Prix du Numéro : 10 c., Paris et Dép-
Abonnements . . : 10 fr. par trimestre.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GIRAULT, notaire
à Bourgueil.
ADJUDICATION
Le dimanche 19 octobre 1884,
à 1 heure du soir,
A la Mairie de Bourgueil,
DES DROITS DE PLACE
A percevoir sur les Marchés
de Bourgueil.
Pour les renseignements, s'adresser
audit M^e GIRAULT, rédacteur et dé-
positaire du cahier des charges.

A VENDRE
TROIS MAISONS
De construction récente
Situées à Angers, boulevard
Descarreau.
Rapport : 4,200 fr. environ
Prix : 63,000 fr.
Facilités de paiement.
S'adresser à M. ROBIN, expert-
comptable, rue de la Roë, 36.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur,
demande de suite un petit clerc.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1885.
LE MAGASIN
Occupé actuellement par M. MOURAUX,
Grande-Rue, n° 1.
S'adresser chez M. LARDÉ, dans
la même maison. (611)

A LOUER
Premier ou deuxième étage, avec
écurie à deux chevaux, remise et
grenier à fourrage.
S'adresser rue d'Orléans, 73.

A VENDRE
Un JARDIN, situé sur la route de
Saint-Lambert, avec une MAISON,
contenant deux chambres et un
hangar.
S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

Affaire sûre : 15 fr. par jour
sans quitter son emploi ; 50 fr. en
voyageant, articles nouveaux, grand
succès.
Écrire Agence des Inventeurs, 59,
rue Traversière, 59, Paris.

FUMIER
ON DEMANDE à acheter le fumier
de 3 ou 4 chevaux à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
BELLE COLLECTION d'orangers,
de citronniers et lauriers-fleurs.
S'adresser château de la Salle,
à Montreuil-Bellay. (603)

AUX ÉLÉGANTS
CHÉMISERIE MODÈLE
M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des
RÉPARATIONS.

CONTENTIEUX, RECouvreMENTS
C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

Les Magasins de la Glaneuse
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
DEMANDENT :
Une apprentie pour les Modes,
Et un garçon de magasin
sachant lire et écrire.
Conditions avantageuses.

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de
tous les insectes nuisibles à l'homme,
aux animaux domestiques et aux vé-
tements : Punaises, Pucès, Poux,
Mouches, Cafards, Artes, Moustiques,
Pucerons, Araignées, Chenilles, Four-
mis, etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale,
chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnel-
le, 27, dépositaire pour l'arrondissement
de Saumur. (179)

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés,
Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé
franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et
de la Roë, Angers.

En cours de publication
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil littéraire illustré
Qui paraît tous les Dimanches :
TRINQUEBALLE
Grand roman de cape et d'épée
Par MAURICE DRACK.
LA FILLE DU DÉCAPITÉ
Par Eugène MORET.
10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.
ABONNEMENTS :
Départements : 1 an, 8 fr. ; 6 mois,
4 fr. — Pour tous les pays faisant par-
tie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50,
6 mois, 4 fr. 25.
La collection se compose actuellement
de 52 volumes et renferme les ouvrages
des meilleurs écrivains contemporains.
NOTA. — Envoi franco d'un numéro
spécimen sur demande affranchie.
BUREAUX, place Saint-André-des-
Arts, 11, PARIS.
Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	79	78 40	Est	785	785	Obligations.			Gaz parisien	516 50	516
3 % amortissable	80 30	80 45	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50	510	Est	362	362
3 % (nouveau)			Midi	1165	1161 25	— 1869, 3 %	405 50	405	Midi	370 25	371 75
4 1/2 %	107 75	107 40	Nord	1663	1665	— 1871, 3 %	395 50	396 50	Nord	382	380 50
4 1/2 % (nouveau)	108 65	108 60	Orléans	1335	1335	— 1875, 4 %	517	518	Orléans	371 50	371 25
Obligations du Trésor	509	510	Ouest	845	842 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	528 50	Ouest	370	371 50
Banque de France	5083	5087 50	Compagnie parisienne du Gaz	1540	1547 50	Obligations communales 1879	450	451	Paris-Lyon-Méditerranée	371	371
Société Générale	460	460	Canal de Suez	1932 50	1948 75	Obligat. foncières 1879 3 %	451	450	Paris-Bourbonnais	372	371
Comptoir d'escompte	960	952 50	C. gén. Transatlantique	477 50	477 50	Obligat. foncières 1883 3 %	353 75	352	Canal de Suez	573 50	575
Crédit Lyonnais	560	565									
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1297 50	1310									
Crédit mobilier	313 75	315									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6	— 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9	— 13 — matin, omnibus-mixte.
1	— 25 — soir,
3	— 32 — express.
7	— 15 — omnibus.
10	— 36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
9	— 37 — omnibus.
12	— 48 — express.
4	— 44 — soir, omnibus-mixte.
7	— 4 — omnibus (s'ar. à Tours)
10	— 24 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY						MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR					
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04
Chacé-Varrains	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	8 20	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	7 04	10 10	2 08	5 20
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40

SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS					THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR					MONTEUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTEUIL allant à Angers.				
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	Montreuil	7	1 55	8 35		
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55		
Lernay	7 02	8 11	2 11	5	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 06	Arçay	8 34	3 4	10 14		
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 36	Mirebeau	9 27	3 54	11 2		
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27		
												Loudun	10 32	4 56	12 1		
												Poitiers	5 50	12 50	6 10		
												Neuville	6 28	1 28	7 08		
												Mirebeau	6 55	1 57	7 58		
												Arçay	7 50	2 52	9 18		
												Loudun	8 43	3 30	10 28		
												Montreuil	9 24	4 31	11 7		